

33N16

Lac Trégnier

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Statut du site d'extraction:**
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement
- Contrainte majeure:**
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Terrain soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Terrain où l'exercice d'activités minières pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
 Terrain ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure:**
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif:**
 Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini:**
 Entente Pilogon
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
 Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashtewish, Nutsukuan
- Frontières:**
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

- Substance extraite:**
 G: Gravier, C: Dolomie, U: Autre
 S: Sable de silice, P: Pierre calcaire, J: Pierre calcaire, X: Calcaire
 C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes
 E: Minerai de fer, M: Minerai, S: Sable, N: Terre noire, T: Tourbe

- Statut du site d'extraction:**
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

- Contrainte majeure:**
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Terrain soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Terrain où l'exercice d'activités minières pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
 Terrain ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Terrain incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure:**
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif:**
 Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

- Entente Première Nation Abitibiwinini:**
 Entente Pilogon
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
 Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashtewish, Nutsukuan

- Frontières:**
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 21°11' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 5,5"
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

